



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire relative à l'adoption du budget 2023 du Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 19 décembre 2022 à 19H00, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Daniel Arteau, conseiller
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère
Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, forment quorum. Assiste également à la séance Vincent Rolland, directeur général et greffier ; Isabelle Lapointe, trésorière ; Éric Chamberland, inspecteur municipal.

OUVERTURE

Le maire, Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture du projet de budget 2023
3. Présentation du programme triennal d'immobilisations
4. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
5. Résolutions
 - 5.1. Adoption du budget 2023
 - 5.2. Adoption du programme d'immobilisation 2023-2024-2025
6. Deuxième période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
7. Clôture de la séance
8. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Par la résolution **22-12-335**

2. LECTURE DU PROJET DE BUDGET 2023

M. Yves Bédard, maire fait la lecture du projet de budget 2023 en présentant les faits saillants.

3. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

M. Yves Bédard, maire fait la lecture du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025.



4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

5. RÉOLUTIONS

5.1 ADOPTION DU BUDGET 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-12-336**

QUE le conseil adopte le budget de la Ville de Lac-Sergent pour le prochain exercice financier de l'an 2023 prévoyant des revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit, à savoir (Annexe A) :

REVENUS 2023

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2023
Taxes	1 038 755 \$
Autres revenus	74 500 \$
Services rendus	192 055 \$
Programmes / subventions	242 667 \$
Total des revenus	1 547 977 \$

DÉPENSES 2023

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2023
Administration générale	374 647 \$
Sécurité publique	193 916 \$
Transport / voirie	255 438 \$
Hygiène du milieu	336 928 \$
Aménagement, urbanisme et développement	98 879 \$
Loisirs et culture	96 260 \$
Dépenses de financement	48 377 \$
Immobilisations	143 532 \$
Total des dépenses	1 547 977 \$

QUE le conseil demande à la trésorière de transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans les soixante (60) jours de son adoption par le conseil, ledit budget dressé sur le formulaire fourni par le ministre, conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

5.2 ADOPTION DU PROGRAMME D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de Ville doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières subséquentes, que ce programme doit être divisé en phases annuelles, qu'il doit en plus être détaillé pour la période qui lui est coïncidente, par objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité au cours de l'exercice financier de l'an 2023 ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-12-337**



QUE la Ville de Lac-Sergent adopte le budget triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2023-2024-2025, se chiffrant comme suit (Annexe B) :

Pour 2023	3 122 000 \$
Pour 2024	705 000 \$
Pour 2025	673 000 \$

6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS
Aucune question.

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **22-12-338**

QUE la séance soit levée à 19H20.

YVES BÉDARD
MAIRE

Vincent Rolland
Directeur général et greffier



ANNEXE A

Résolution 22-12-336

REVENUS 2023

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2023
Taxes	1 038 755 \$
Autres revenus	74 500 \$
Services rendus	192 055 \$
Programmes / subventions	242 667 \$
Total des revenus	1 547 977 \$

DÉPENSES 2023

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2023
Administration générale	374 647 \$
Sécurité publique	193 916 \$
Transport / voirie	255 438 \$
Hygiène du milieu	336 928 \$
Aménagement, urbanisme et développement	98 879 \$
Loisirs et culture	96 260 \$
Dépenses de financement	48 377 \$
Immobilisations	143 532 \$
Total des dépenses	1 547 977 \$

ANNEXE B

Résolution 22-12-337



	2023	2024	2025	Coût global
PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE				
Réfection chemin TDLS (approche pont)		105 000 \$		105 000 \$
Réfection et élargissement chemin TDLN		350 000 \$		350 000 \$
Réfection et élargissement chemin Montagne			250 000 \$	250 000 \$
MTQ route 367 modification	8 000 \$			8 000 \$
Dos d'âne	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	15 000 \$
Projet des Mélèzes	2 800 000 \$			2 800 000 \$
Sous-total	2 813 000 \$	460 000 \$	255 000 \$	3 528 000 \$
PROGRAMME DE RÉFECTION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX				
Club Nautique / galerie		15 000 \$		15 000 \$
Club Nautique / revêtement extérieur et peinture		12 000 \$		12 000 \$
Station alimentation pompiers	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	45 000 \$
Chapelle / phase 2	200 000 \$			200 000 \$
Chapelle / phase 3			50 000 \$	50 000 \$
Affichage électronique		30 000 \$		30 000 \$
Lumières rues	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	9 000 \$
Contrôle portes Club Nautique	3 000 \$			3 000 \$
Génératrice Club Nautique			15 000 \$	15 000 \$
Agrandissement Hôtel-de-Ville			150 000 \$	150 000 \$
Sous-total	221 000 \$	75 000 \$	233 000 \$	529 000 \$

	2023	2024	2025	Coût global
PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX				
Préault pétanque		50 000 \$		50 000 \$
Aménagement d'une scène au parc		10 000 \$		10 000 \$
Piste cyclable (lien TDLS-Vieux chemin)			75 000 \$	75 000 \$
Sentier hébertisme (milieu humide)			15 000 \$	15 000 \$
Piste vélo (sentier hébertisme)		15 000 \$		15 000 \$
Sous-total	0 \$	75 000 \$	90 000 \$	165 000 \$

RÉSERVE ENVIRONNEMENTALE				
Installation des toiles de jute et arrachage	70 000 \$	70 000 \$	10 000 \$	150 000 \$
Contrôle des sédiments chemin Pointe	8 000 \$			8 000 \$
Programme jardins d'eau	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	30 000 \$
Barrière descente à bateau		15 000 \$		15 000 \$
Ensablement charge du lac			75 000 \$	75 000 \$
Sous-total	88 000 \$	95 000 \$	95 000 \$	278 000 \$

TOTAL DES INVESTISSEMENTS	3 122 000 \$	705 000 \$	673 000 \$	4 500 000 \$
Réalisation liée à un programme de subvention	3 000 000 \$	520 000 \$	540 000 \$	4 060 000 \$